

F. de Singly. 1993. *Parents salariés et petites maladies d'enfance*. Paris, La documentation française.

Vincenzo Cicchelli

Numéro 36, automne 1996

Politiques familiales et vies de femmes

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/017730ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/017730ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Lien social et Politiques

ISSN

1204-3206 (imprimé)

1703-9665 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Cicchelli, V. (1996). Compte rendu de [F. de Singly. 1993. *Parents salariés et petites maladies d'enfance*. Paris, La documentation française.] *Lien social et Politiques*, (36), 164–165. <https://doi.org/10.7202/017730ar>

prévoyait le contrat public qui a financé les travaux : pourquoi certains parents font-ils appel à des services extérieurs pour la garde de leurs jeunes enfants, alors que d'autres ne le font pas ? Quelle forme de service extérieur semble le mieux répondre à leur attente ? Les chercheuses se sont attachées à dépasser les effets déjà connus, sur ces comportements, de la classe sociale, de la qualification sociale et professionnelle de la mère ou encore de la densité et de la nature de l'offre accessible, facteurs qu'il serait pourtant vain de sous-estimer. Mais en prenant le parti de s'attacher à un groupe socialement homogène, le facteur qu'elles ont cherché à mettre en évidence (dans la continuité de leurs travaux antérieurs sur « le don et la dette ») dans les modèles et pratiques observés a été « le jeu complexe des relations d'obligation qui, dans le cadre de l'alliance, se nouent et se dénouent entre les conjoints d'une part, entre chacun d'eux et leurs parents respectifs d'autre part », et elles ont voulu considérer les services de garde « comme des instances tierces susceptibles d'étayer continuité ou distanciation par rapport à l'héritage parental ». Au-delà du cas évident de ceux qui confient leur enfant aux grands-parents pour la garde quotidienne, ces relations complexes ont, selon les auteurs, un rapport avec le choix du service extérieur, par exemple garde au domicile d'une assistante maternelle, ou crèche. Ce processus de décision doit être vu dans une perspective dynamique, comme le montrent les « itinéraires de garde » pour une même famille pour les enfants successifs, que les chercheuses ont reconstitués.

Le deuxième volet de la recherche s'attache aux situations des professionnelles qui gardent les enfants — qu'elles le fassent dans un cadre individuel ou collectif — et en particulier aux circonstances qui les ont poussées à exercer cette fonction. Les processus d'accès sont variés (même si, globalement, ils concernent surtout des femmes issues des couches populaires) et sont souvent le résultat de contraintes : mobilité géographique, perte d'emploi, divorce... sur fond de qualification nulle ou faible au sens d'un véritable « métier », sauf pour les salariées les plus qualifiées des collectivités d'enfants. La qualification « maternelle » acquise dans l'éducation de leurs propres enfants (que les salariées gardent souvent en même temps que les

enfants qui leur sont confiés) est donc étroitement imbriquée à la velléité professionnelle, et leur sert de base à la valorisation de la tâche accomplie contre salaire.

L'attrance vers cette tâche et les facteurs positifs ou négatifs que perçoivent les professionnelles qui l'exercent sont souvent exprimés dans des termes voisins par les parents qui confient leurs enfants. Le troisième volet de la recherche a en effet consisté très finement à confronter les significations que les unes et les autres attribuent à l'exercice de ce service de garde et d'accueil des enfants. Les allers et retours entre les interviews des « clients » et des salariées mettent bien en évidence l'importance, aux yeux des deux partenaires, de « gommer » le rapport marchand et de ne pas trop s'attarder sur les termes de l'échange argent-temps (« on n'est jamais quittes », dit un parent). Garder un enfant, « ça n'a pas de prix », l'essentiel est le rapport qui se crée avec lui et la motivation des parents et de la gardienne. On pressent, à travers l'insistance sur les aspects affectifs et sur le thème de la disponibilité maternelle, les difficultés qui peuvent surgir (même si elles ne sont pas fréquemment explicitées) à propos des rémunérations, des horaires ou d'autres aspects concrets de l'activité de l'assistante maternelle, surtout quand les ententes se concluent de gré à gré sans le filtre d'une institution. Comme le soulignent également les autres recherches citées en référence, outre le fait que le travail des assistantes maternelles reste toujours très particulier du fait qu'il confond en permanence, à un certain niveau, la vie familiale et la vie professionnelle et dans la mesure où il établit un mode de relations qui peut devenir concurrentiel entre la mère de l'enfant et la mère qui le garde (S. Bosse-Platière et al.), les tentatives pour le professionnaliser au sens statutaire plein du terme restent pour le moment surtout du domaine des intentions, ou de « la métaphore » (G. De Ridder et C. Legrand) ; « ce service familial à composante financière ne peut que difficilement être pensé sous forme d'un marché ordinaire susceptible de réglementation », du fait du « contenu essentiellement discrétionnaire qui envahit la totalité des modalités de l'échange ». Comme le dit un père rencontré par F. Bloch et M. Buisson : « C'est un job un peu incompatible avec

les histoires d'argent »... « Peut être aussi parce que c'est encore essentiellement une affaire de femmes ».

Aussi bien pour protéger les enfants que pour assurer l'avenir de celles qui les gardent, on peut souhaiter pourtant que les pouvoirs publics intensifient leurs interventions, au lieu de laisser cette mission primordiale d'éducation ne dépendre que des contraintes et des bonnes intentions des parents et des salariés. Les recherches qui se développent autour de ce système et les tentations d'un État providence qui doute de lui-même et est obnubilé par les économies et par les statistiques du chômage devraient inciter à une réflexion prolongée sur ces problèmes.

Agnès Pitrou
LEST-CNRS
Aix-en-Provence

Références

- BOSSE-PLATIÈRE, S., A. DETHIER, C. FLEURY et N. LOUTRE-DUPASQUIER. 1996. *Accueillir le jeune enfant : quelle professionnalisation ?* Paris, Toulouse, ERÈS.
- DE RIDDER, G., et C. LEGRAND. 1992. « Prestation d'affection et échange économique : les femmes qui gardent des enfants », *Revue internationale d'action communautaire (RIAC)*, 28/68 (automne) : « Prendre soin. Liens sociaux et médiations institutionnelles ».

• F. de SINGLY. 1993. *Parents salariés et petites maladies d'enfance*. Paris, La documentation française.

Fidèle à la perspective théorique élaborée dans des travaux précédents, notamment dans *Fortune et infortune de la femme mariée*, François de Singly poursuit dans cet ouvrage l'objectif de démasquer les conséquences de la vie familiale sur la mobilité professionnelle des individus. Pour les femmes, la vie de couple — en particulier le mariage — est corrélée avec une dévalorisation de leurs diplômes sur le marché du travail, phénomène qui apparaît encore plus flagrant lorsqu'elles accèdent à la maternité. Une analyse portant sur la gestion quotidienne de la sphère domestique permet d'observer par quels mécanismes se reproduisent les rôles sexuels, dont la définition est pour partie héritée, pour partie fruit de négociations.

Dans cette perspective, l'étude des arbitrages mis en œuvre par les hommes et les femmes salariés lorsqu'un jeune enfant est atteint par une petite maladie est révélatrice. Placés devant l'obligation de faire face à cet accident, les parents doivent déterminer lequel d'entre eux interrompra son travail pour s'occuper de l'enfant. Cette décision dépend de deux facteurs intimement liés : d'une part, les parents sont aux prises avec des contraintes, telle la présence à proximité de leur domicile d'une nourrice, la disponibilité des grands-parents, les règles du jeu de certaines institutions de garde, telles les crèches et, surtout, l'existence de conventions prévoyant le recours à des arrêts pour garder les enfants malades. D'autre part, les parents composent avec le poids spécifique qu'ils attribuent à l'une des deux dimensions de leur identité : ainsi, ils peuvent choisir de mettre plutôt l'accent sur leur rôle de parents ou plutôt sur celui de salariés, aboutissant d'ailleurs à des dosages insupportables. Dans cet exercice de conciliation entre vie privée et vie professionnelle, les hommes se définissent presque exclusivement en relation à cette dernière, puisque presque dix pour cent d'entre eux ne cessent pas leur activité professionnelle en cas de petite maladie de leur enfant, contre une femme sur deux. Au-delà des discours sur leur difficulté objective à s'absenter du lieu de travail — justifications bien souvent partagées par leurs femmes, d'ailleurs —, on constate que la proportion d'hommes interrompant leur travail reste à peu près inchangée lorsque l'on compare les conjoints de femmes ayant droit aux congés avec les conjoints de femmes ne pouvant faire valoir ce droit. Tout se passe comme si pour les hommes le travail et la vie de famille étaient des espaces radicalement séparés.

En revanche, pour les femmes, tant dans leurs comportements que dans leurs représentations, le rapport entre les deux mondes est bien plus complexe et donne lieu à plusieurs cas de figure dont chacun est associé à des justifications spécifiques. Ainsi, les femmes ayant droit à un congé ne saisissent pas toutes cette possibilité de la même façon. L'importance qu'elles accordent à la dimension professionnelle de leur identité peut les orienter vers un moindre recours à l'arrêt, réservé plutôt à des malheurs extraordinaires. Au niveau de leur vécu, ces choix ne sont pas exempts de sentiments de culpabilité et

s'enracinent dans des tensions mal résolues. Plutôt diplômées du supérieur, exerçant des professions intermédiaires ou des métiers de cadre supérieur, ces femmes s'opposent aux mères plutôt satisfaites de pouvoir disposer d'un congé et heureuses d'y recourir. Ces dernières sont, en revanche, moins diplômées et occupent des positions peu élevées dans la hiérarchie sociale : en revendiquant leur rôle de « bonne mère », elles associent ces satisfactions à un moindre investissement professionnel, en termes d'avancement de carrière par exemple.

Même parmi les femmes qui assurent le rôle de garde-malade, la tension entre les deux dimensions demeure considérable et peut donner lieu à deux formes d'arrangements. Ainsi, à côté de mères optant prioritairement pour une proximité avec leur enfant pendant la maladie, au nom de l'intérêt de ce dernier, on en trouve d'autres plus enclines à décloisonner les deux mondes. Si les premières remplissent leur rôle de surveillante « à temps plein », les secondes interrompent brièvement leur travail professionnel et s'occupent du petit malade à « temps partiel » : présentes pendant que le médecin établit le diagnostic, elles délèguent ensuite le soin d'administrer la thérapie et de suivre la convalescence de l'enfant à autrui, les grands-parents par exemple. Elles essaient d'atteindre un équilibre en sorte qu'aucune sphère de leur vie n'envahisse l'autre.

Dans le même registre, parmi les femmes ne jouissant pas du droit aux congés, celles qui souhaiteraient en bénéficiaire semblent inscrire leur vœu dans la perspective d'une diminution des contraintes professionnelles. La présence maternelle, renforcée par les bénéfices escomptés du cadre domestique, est pour elles gage de guérison rapide et efficace. D'autres femmes, en revanche, se montrent plus sceptiques et craignent les effets pervers d'une telle extension de ce droit qui contribuerait à les reléguer dans la sphère domestique.

Construite à partir de cette tension entre les deux dimensions de l'identité individuelle, cette étude — réalisée à la demande du Secrétariat d'État chargé des droits des femmes — essaie de dépasser le dilemme dans lequel s'enlisent les débats sur les solutions à envisager au cas de petite maladie de l'enfant : faut-il étendre de façon systématique le droit du recours au congé, au risque d'augmenter

le fardeau domestique et d'affaiblir l'investissement professionnel féminin ? Le plaidoyer pour une négociation contractuelle qui prévoit le recours à des formes de remplacement maternel non institutionnelles, *in primis* la garde d'enfants malades à domicile, se justifie par un argument incontestable : son usage évite que les femmes perçoivent leurs deux rôles comme une alternative inconciliable et replace le débat autour de la réconciliation sur son véritable plan, c'est-à-dire celui de l'égalité professionnelle des deux sexes.

Vincenzo Cicchelli
Cersof, Faculté des sciences humaines
et sociales-Sorbonne, Paris V

• Collectif Ephesia. 1995. *La Place des femmes. Les enjeux de l'identité et de l'égalité au regard des sciences sociales*. Paris, éd. La Découverte, 740 p.

Ce gros volume collectif — une centaine de contributions — provient d'un colloque de deux jours qui s'est tenu à Paris en mars 1995, dans le cadre de la préparation de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (Pékin, août 1995). Le colloque de Paris s'intitulait « Femmes, hommes, identité, égalité, différences », et il rassemblait de nombreux chercheurs des deux sexes et de nombreux pays pour mettre en commun les résultats de leurs recherches. C'est dire que cet ouvrage où sont reproduites sous une forme condensée les interventions de participants et participantes de disciplines et d'horizons différents, constitue une « somme » et fait le point de débats dont les éléments n'étaient précédemment disponibles que dans des ouvrages fort dispersés. En outre, les textes, de trois à quinze pages chacun selon les sujets, sont tous suivis de références bibliographiques sélectionnées, et chaque chapitre est précédé d'une introduction synthétique au thème traité.

S'ouvrant par une introduction générale sur les questions de fond qui traversent le point actuel des discussions autour de l'égalité et de l'identité, en particulier en référence avec la « modernité », les deux parties centrales reprennent ensuite soit dans une vision générale, soit à propos de cultures particulières, les problématiques qui se sont développées à la lumière des acquis les plus récents. On ne s'étonnera pas que sur le thème de l'identité, les apports de